

## Caisses de pension, un pugilat valaisan

**Valais. La nouvelle loi sur les caisses de pension des employés de l'Etat, qui prévoit notamment une hausse de l'âge de la retraite, crée une singulière tension dans le canton. La prochaine session du Grand Conseil, qui y est consacrée, devrait être agitée**

Laurent Nicolet

«Ces gesticulations ne contribuent pas à la sérénité du débat. On est en train de mettre le feu.» Ces gesticulations évoquées par le conseiller d'Etat Jean-René Fournier sont un aimable euphémisme pour désigner «l'agression», ou «l'empoignade», qui a opposé, la semaine dernière sur le plateau de la TV locale Canal 9, le secrétaire général de l'Union des indépendants (UDI) Jean-Yves Gabbud à son homologue de la Fédération des magistrats, enseignants et fonctionnaires (FMEF), Michel Perruchoud.



En question, la nouvelle loi sur les deux caisses des employés d'Etat, celle des fonctionnaires et celle des enseignants, dont l'examen avait pourtant débuté dans la sérénité.

En décembre dernier, Jean-René Fournier avait présenté un projet qui avait recueilli «la satisfaction vigilante» de la FMEF, avec des mesures de recapitalisation de 312 millions pour la caisse de fonctionnaires (taux de couverture de 53%), et de 346 millions pour celle des enseignants, qui plafonne à 41%. Histoire de les amener toutes deux à 80%.

La mouture gouvernementale maintenait l'âge de la retraite à 62 ans pour les fonctionnaires, mais la faisait passer de 60 à 62 pour les enseignants, et de 58 à 60 pour les policiers. Le passage à la primauté des cotisations sur les prestations était également affirmé.

C'est alors qu'est intervenu le crayon rouge de la commission des finances (COFI), qui a fait effet de chiffon de même couleur auprès d'une FMEF et de syndicats chrétiens criant à la «hache de guerre déterrée», à la «paix du travail jetée aux orties» et à «l'hystérie comptable».

La COFI, en effet, propose une retraite à 63 ans pour les fonctionnaires et les enseignants, à 61 pour les policiers, et un calendrier plus ferme sur le passage à la primauté des cotisations, qui devrait débuter «sans délai» et être terminé «au 31 décembre 2009 au plus tard». Le Conseil d'Etat se contentait d'une incitation à débuter le processus «dès 2010».

Entre-temps, l'UDI s'était chargée de faire monter les enchères, dénonçant «les largesses de l'Etat», le manque de courage des politiciens à la botte «du lobby des fonctionnaires», et proposant carrément d'aligner l'âge de la retraite de la fonction publique sur celui du secteur privé.

C'est dans ce contexte qu'a eu lieu le face-à-face Gabbud-Perruchoud. D'entrée, le bouillant secrétaire de l'UDI, également député suppléant PDC et rédacteur de différents journaux locaux, comparait le salaire et la retraite des fonctionnaires avec ceux de l'animateur du débat, Joël Cerruti, expliquant à ce dernier qu'avec un peu de chance, il arriverait en fin de carrière à gagner autant qu'un enseignant valaisan débutant la sienne. Et que pour arriver à ce résultat, il devrait travailler cinq ans de plus.

Echaudé, Perruchoud multipliait alors, tout au long du débat, les allusions aux nombreuses casquettes de Gabbud, le traitant «de pseudo-vice pigiste» et de «suffisant suppléant». Au coup de sifflet final, Gabbud tentait de porter l'estocade en qualifiant Perruchoud de «triste con» et en lui jetant son verre d'eau à la figure, après quoi les protagonistes se précipitaient l'un sur l'autre, avant d'être séparés par l'animateur.

L'ambiance est donc assurée pour la session d'avril du Grand Conseil. Jean-René Fournier tentera de couper la poire en deux, maintenant la position de l'Etat pour des retraites à 62 ans «afin de respecter l'engagement pris par nos prédécesseurs, qui avaient abaissé la retraite de 65 à 62 ans comme une mesure de compensation salariale. L'Etat est pérenne, il ne peut renier d'un coup ce qu'il a décidé quelques années plus tôt». Mais acceptant certaines propositions de la COFI, «comme un calendrier plus précis et contraignant».

La COFI, elle, fera sans doute valoir qu'avec une retraite à 63 ans, l'effort d'assainissement serait plus équitablement réparti entre l'Etat et ses employés. Jean-René Fournier rétorque que, dans son projet, l'effort est «de deux tiers pour l'Etat et un tiers pour les fonctionnaires, alors qu'on a vu certains cantons réputés très libéraux comme Argovie assainir leurs caisses en supportant tout l'effort, à 100%, sans rien demander aux fonctionnaires».

*Comment un débat sur les caisses de pension dégénère. A gauche, Michel Perruchoud. A droite, Jean-Yves Gabbud. Au centre, l'arbitre animateur Joël Cerruti.*

Sion, 22 mars 2006  
canal 9

© Le Temps, 2006